



HYDREAUULYS

EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU

Le mardi 13 juin 2023 à 18h le Bureau d'HYDREAUULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

OBJET : 2023/05 - AUTORISATION DE SIGNATURE – ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ORGANISATION DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Sont présents :

CA VGP : Marc TOURELLE, Benoît RIBERT, Sonia BRAU

CA SQY : Eva ROUSSEL, Henri-Pierre LERSTEAU, Françoise BEAULIEU

EPT GPSO : Jacques BISSON

Saint-Nom-la-Bretèche : Gérard PARFAIT

Absent excusé : Grégoire DE LA RONCIERE

Ont donné pouvoir : RICHARD RIVAUD à Marc TOURELLE, Laurent RICHARD à Eva ROUSSEL, François DARCHIS à Benoît RIBERT.

Date de la convocation : 06 juin 2023

Secrétaire de séance : Benoît RIBERT

Date d'affichage électronique : 15 juin 2023

Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 8 Votants : 11

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception en Préfecture :*

- *Date de sa publication et/ou de sa notification*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux. En l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20230613-DEC2023-05-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

Décision à valeur délibérative 2023/05

OBJET : Autorisation de signature – Accord cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation du mode de gestion du service public de l'assainissement

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'HYDREAULYS en date du 05 juin 2023,

Considérant que le présent marché public a pour objet l'exécution de prestations intellectuelles relatives à l'exercice d'une mission d'assistance au maître d'ouvrage pour l'organisation du mode de gestion du service de l'assainissement et ce, dans ses missions quotidiennes et courantes et la préparation de 2025 (date d'échéance des contrats de Délégation de Service Public),

Considérant que la consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et prend effet à compter de sa notification pour une durée totale de quatre (4) ans,

Considérant que l'accord-cadre est conclu sans montant minimal et un montant maximal strictement inférieur à 600 000 euros Hors Taxes pour sa durée globale,

Considérant que par décision en date du 05 juin 2023, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'HYDREAULYS a décidé d'attribuer l'accord-cadre au groupement d'entreprises NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES – MAITRE ROMAIN MERESSE – NALDEO SAS – NALDEO DIGITAL FOR CLIMATE SAS qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant qu'il est en conséquence demandé aux membres du Bureau de prendre acte de la décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres d'HYDREAULYS de l'accord cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation du mode de gestion du service public de l'assainissement au groupement d'entreprises NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES – MAITRE ROMAIN MERESSE – NALDEO SAS – NALDEO DIGITAL FOR CLIMATE SAS et d'autoriser le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer ledit accord-cadre,

Ayant entendu l'exposé,

Le Bureau,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

PREND ACTE de la décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 juin 2023 de l'accord-cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation du mode de gestion du service public de l'assainissement au groupement d'entreprises NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES – MAITRE ROMAIN MERESSE – NALDEO SAS – NALDEO DIGITAL FOR CLIMATE SAS qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation du mode de gestion du service public de l'assainissement attribué au groupement d'entreprises NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES – MAITRE ROMAIN MERESSE – NALDEO SAS – NALDEO DIGITAL FOR CLIMATE SAS qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, et tout document y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.

**Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 13 juin 2023**

Le Président
Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20230613-DEC202305-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Marc TOURELLE Préfecture, le 15/06/2023